Nations Unies

S/PV.6626



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6626e séance

Vendredi 30 septembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/549)

Lettre datée du 21 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/591)

11-52547 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/549)

Lettre datée du 21 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/591)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/595, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, la France, le Nigéria, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/549, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2011/591 et S/2011/602, qui contiennent des lettres échangées entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Afrique du Sud, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2010 (2011).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous réitérer les félicitations que mon Premier Ministre vous a exprimées dans la déclaration qu'il a faite à la séance du Conseil de sécurité consacrée à la Somalie le mercredi 14 septembre (voir S/PV.6614).

Tout en remerciant le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2010 (2011), je me dois de dire quelques mots, car nous avons toujours quelques préoccupations.

Le Secrétaire général, dans un rapport récent sur la Somalie (S/2011/277), dans la lettre publiée sous la cote S/2011/591 et dans son rapport en date du 30 août (S/2011/549), s'inquiète des graves lacunes qui demeurent dans le dispositif d'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et continuent d'en entraver l'efficacité.

Comme la plupart des membres du Conseil de sécurité le savent, les forces de sécurité somaliennes ont du mal actuellement à faire face à leurs charges et se limitent à Mogadiscio. Il faut, par conséquent, accroître et améliorer de toute urgence les capacités des forces armées et de la police somaliennes. En outre, comme l'a aussi déclaré le Secrétaire général, il est impératif d'augmenter également les effectifs de l'AMISOM pour consolider et mettre à profit les récents succès obtenus en matière de sécurité. Ce besoin est d'ailleurs reconnu dans la résolution 2010 (2011).

Mon gouvernement approuve et appuie pleinement la demande formulée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son communiqué du 13 septembre. J'aurais très sincèrement souhaité que le Conseil de sécurité, dans la résolution adoptée aujourd'hui, tienne dûment compte de cette requête et y réponde positivement.

Le Premier Ministre de mon pays a déjà remercié le Conseil de sécurité pour le soutien généreux qu'il continue d'apporter tant au Gouvernement fédéral et aux Institutions fédérales de transition qu'à l'AMISOM, sans qui la plupart des progrès accomplis récemment n'auraient pas été possibles. Il est grand temps que le Conseil de sécurité examine de nouveau cette question sans attendre six mois ou un an de plus.

Enfin, au nom de mon gouvernement, je voudrais rendre hommage aux Gouvernements burundais et ougandais pour leur sacrifice constant et leur engagement tenace à la cause de la paix en Somalie. Nous exprimons également nos plus sincères condoléances aux familles de ces frères courageux qui ont perdu la vie alors qu'ils se battaient pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. J'espère que le Conseil de sécurité donnera prochainement suite à notre requête.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 25.